

Conseils et recommandations pour se promener en Provence

En période estivale, les massifs des Bouches-du-Rhône sont soumis à une réglementation préfectorale
Pour plus d'informations, appeler le 0811 20 13 13 ou l'office de tourisme au 04 42 63 75 04

De mi septembre à mi-janvier, pour une bonne coexistence entre chasseurs et randonneurs, l'office de tourisme recommande à ces derniers d'emprunter les itinéraires balisés avec prudence les **jeudi, samedi et dimanche**,
Renseignements : Société de chasse **04 42 67 62 11**

La forêt et la colline sont sources de vie, elles profitent à tous mais elles appartiennent à quelqu'un, alors respectons l'hospitalité de leur propriétaire

- Restons sur les chemins balisés
 - N'abandonnons aucun objet, aucun détrit. Nous pouvons ramener les emballages vides
 - Respectons les arbres, admirons les plantes, observons les animaux mais ne mutilons pas, ne coupons pas, ne dérangeons pas la nature
 - Respectons la réglementation,
- ne pénétrons pas dans les massifs avec des véhicules en dehors des voies qui sont ouvertes à la circulation
- N'allumons pas de feu, ne fumons pas, évitons les massifs par temps de sécheresse et par grand vent.
 - Respectons les viticulteurs et les agriculteurs, ne cueillons pas leurs produits

Pour rendre votre randonnée plus agréable :

Ne pas surévaluer ses forces, éviter de partir seul
Se renseigner sur le temps de parcours, la météo
Emporter une gourde d'eau, une trousse à pharmacie, la carte IGN, une boussole

